

• (9.50 p.m.)

Les cultivateurs aussi se heurtent à tous les problèmes propres aux petites entreprises lorsqu'ils cherchent des fonds pour élargir leurs exploitations. Il est souvent difficile aux cultivateurs d'obtenir des fonds pour acquérir plus de terrains. Nos fonctionnaires du ministère de l'Agriculture semblent entichés du concept de la grande ferme intégrée. S'il doit en être ainsi, il faudra des capitaux bien supérieurs à ceux que l'on peut se procurer aux sources actuelles d'immobilisations. Seuls les cultivateurs pourront déduire les pertes de capital pour leur résidence principale, mais seulement si ces pertes proviennent de la vente d'une ferme. Je pourrais continuer, monsieur l'Orateur, mais j'ai donné des détails suffisants pour montrer que les propositions exposées dans le Livre blanc sur la fiscalité vont imposer des difficultés injustifiables aux exploitants de petites entreprises et aux cultivateurs. Mes propos se trouvent assez bien résumés dans un article qui a paru dans le numéro du *Globe and Mail* du 11 novembre 1969, dont je cite maintenant un passage:

Le taux de 21 p. 100 a persuadé les exploitants de petites et de nouvelles entreprises de réaffecter une grande partie de leurs bénéfices dans leur entreprise. Les imposer à un taux de concession leur procurait une source interne de capitaux d'expansion. Cela leur permettait aussi de différer le versement de l'impôt à un taux supérieur à 21 p. 100 jusqu'à ce qu'ils transforment les gains en revenus personnels, ce qui aurait pu n'être que dans bien des années. Ils disposaient ainsi d'une seconde source de capitaux.

Désormais, l'exploitant d'une petite entreprise devra verser 50 p. 100 de tous ses bénéfices. S'il les transforme en revenus, il acquittera presque certainement un taux supérieur à 21 p. 100.

Comme le disait le Livre blanc, d'ici quelques années le taux sera de 50 p. 100.

D'une façon ou de l'autre, il disposera de moins de capitaux pour développer son entreprise. En outre, la petite entreprise a toujours été désavantagée sur le marché financier. Il lui a toujours été moins facile qu'à la grande entreprise d'emprunter aux fins d'expansion.

Les propositions du Livre blanc rendront encore plus difficile à un homme entreprenant la tâche d'édifier une entreprise.

Les Canadiens ignorent à quel point leur productivité et leur prospérité sont attribuables à des gens créateurs qui ont commencé à une petite échelle et qui, avec l'aide de ce taux peu élevé de 21 p. 100, ont pris de l'importance et forcé leurs concurrents à s'agrandir aussi, ce qui a produit de la richesse et des emplois.

Il suffit de considérer n'importe quelle petite entreprise pour en voir l'effet sur l'économie. Elle crée des emplois et des richesses dans la région. L'assiette fiscale s'élargit grâce à l'accroissement des entreprises. Ayant souligné les recommandations actuelles, il n'est peut-être que juste d'indiquer les solutions de rechange ou la manière

dont on pourrait modifier les propositions du Livre blanc pour les rendre plus acceptables et moins opposées à la prospérité des petites entreprises. Mon collègue l'a déclaré tout à l'heure: en général, l'idée de porter à 50 p. 100 l'impôt des sociétés devrait être examinée à la lumière des droits sur les biens transmis par décès qui seront finalement levés sur ces propriétés et sur ces compagnies. Certes, si le gouvernement compte exiger 50 p. 100 d'impôts sur tous les profits, la compagnie serait, par là même, libérée des taxes importantes qui lui sont aujourd'hui imposées en droits successoraux. On doit considérer ces deux facteurs comme s'il n'en faisaient qu'un seul. Une étude de la question montrerait la nécessité d'abolir les droits sur les biens transmis par décès.

L'autre issue consiste, bien entendu, à garder les stimulants actuels. On pourrait maintenir le taux à 21 p. 100 pour les premiers \$35,000 de profits des sociétés. Peut-être pourrions-nous créer pour les compagnies, une méthode de crédit fiscal tel que l'accélération de l'amortissement. Il y a moyen de rendre l'existence des petites entreprises plus facile en rendant la mesure plus acceptable. J'estime qu'il faut soutenir la cause de l'agriculture et de la petite entreprise. Il leur est très difficile de se réunir pour présenter au gouvernement un mémoire et faire valoir leur cause assez énergiquement.

J'espère que le comité auquel ce projet de loi sera déferé veillera à donner à nos agriculteurs—soit par l'entremise de leurs associations, soit à titre privé—tous les moyens d'exposer, plus éloquentement peut-être que je ne l'ai fait au cours de ces quelques minutes, le régime fiscal qui leur conviendrait.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, le Livre blanc que nous sommes en train de discuter est un document bien préparé. Malgré ce qu'ont dit certains, il permet de comprendre clairement un certain nombre de problèmes techniques. La portée de ses recommandations et sa teneur sont telles que l'analyse de toutes ses conséquences nécessitera beaucoup de temps. J'ai beaucoup apprécié la façon que le ministre a choisie pour le présenter à la Chambre. Ainsi, en utilisant un Livre blanc, le gouvernement ne se cramponne pas à une proposition inflexible. Le comité qui entendra des instances émanant de bien des régions du pays est très qualifié pour les trier et pour faire des recommandations dont tous les intéressés profiteront sûrement. La réforme fiscale constitue un problème particulièrement difficile et complexe, surtout lorsqu'il s'agit d'une réforme de l'importance de celle qui figure dans ce document.

Je crois qu'il est maintenant dix heures, monsieur l'Orateur.